RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

358
NUMÉRO
Vendredi 5 février 2010

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONSTRUIRE L'AVENIR PAR UNE FRANCE PLUS FORTE ET PLUS SOLIDAIRE

PROJET D'AVIS PRÉSENTÉ
AU NOM DU BUREAU
PAR LES RAPPORTEURS
DES SECTIONS
ET DÉLÉGATIONS :

MONIQUE BOURVEN
JACQUES CREYSSEL
JACQUES DURON
FRANÇOIS EDOUARD
HENRI FELTZ
DENIS GAUTIER-SAUVAGNAC
JEAN-MARIE GEVEAUX
ANDRÉ MARCON
OLIVIER MAREMBAUD
JEAN-CLAUDE PASTY
DANIEL TARDY
ANDRÉ THEVENOT
YVES ZEHR

Le 7 juillet 2009, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié aux 9 sections et 2 délégations la préparation chacune dans leur champ de compétence respectif, d'une contribution sur un thème commun touchant à la sortie de crise.

Les sous-thèmes suivants ont fait l'objet d'une contribution élaborée et votée par les sections et délégations :

- Quels enseignements tirer de la crise en matière de garanties sociales ? (section des Affaires sociales) ;
- Développer l'emploi et mieux protéger les salariés dans une France plus compétitive (section du Travail) ;
- Comment les investissements dans les infrastructures de transport de personnes, de marchandises et d'informations, intégrant le développement durable et l'aménagement du territoire, peuvent contribuer à la sortie de crise ? (section des économies régionales et de l'aménagement du territoire) ;
- Construire l'avenir avec les citoyens (section du Cadre de vie) ;
- Assainissement financier et options budgétaires pour surmonter la crise (section des Finances) ;
- Face à la crise : une gouvernance mondiale rénovée (section des Relations extérieures) ;
- Une politique industrielle dans un monde en profond bouleversement : enjeux, vision prospective, conditions et priorités, permettant à la France de préparer l'avenir de ses activités productives en s'inscrivant dans le développement durable (section des Activités productives, de la recherche et de la technologie) ;
- Quelle agriculture en France et en Europe, permettra de satisfaire les besoins des consommateurs et de relever les défis alimentaires et environnementaux mondiaux ? (section de l'Agriculture et de l'alimentation) ;
- Quelle politique économique et sociale pour surmonter la crise ? (section des Questions économiques générales et de la conjoncture) ;
- Le rôle de l'Europe et l'apport de la stratégie de Lisbonne après 2010 pour sortir de la crise (délégation pour l'Union européenne) ;
- Quelles mesures concrètes pour assurer une égalité réelle entre les hommes et les femmes ? (délégation aux Droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes).

En s'appuyant sur ces contributions le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a préparé un projet d'avis intitulé « Construire l'avenir par une France plus forte et plus solidaire ».

■ Publication-Communication : 01 44 43 63 48
■ Diffusion-Distribution : 01 44 43 63 30
■ ISSN 1767-8188
■ www.ces.fr

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par **l'Assemblée plénière des 9 et 10 février 2010**

La crise actuelle est loin de n'être que financière : elle trouve, en réalité, sa source dans une répartition de plus en plus inégalitaire des revenus à l'intérieur de chaque pays comme au niveau international et dans les déséquilibres internationaux (excédents ou déficits commerciaux structurels, endettement massif de certains États, etc.). La croissance des pays émergents elle-même induit des disparités internes accrues qui sont potentiellement déstabilisatrices. Réguler la finance et réduire sa ponction sur les richesses créées est certes nécessaire (et encore largement en devenir) mais ne suffira donc pas pour juguler la crise (pas plus d'ailleurs que les discours purement moraux) : il faut s'attaquer aux racines plus profondes des dysfonctionnements de l'économie mondiale pour aller dans le sens d'un meilleur équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Il s'agit de rien de moins que de passer d'une civilisation de l'avoir à une civilisation de l'être.

L'assainissement du secteur financier doit être mené à son terme au niveau mondial, dans la suite des orientations dégagées par les trois G20. Les travaux doivent de même se poursuivre sur ce sujet dans l'Union européenne et en France. Dans la même logique de restauration de la confiance et des conditions pour une croissance saine et durable, l'endettement public doit être réduit par une action équilibrée de rationalisation des dépenses et de refonte globale des prélèvements fiscaux et sociaux.

Sortir de la crise, prévenir de nouvelles crises et favoriser une croissance durable suppose une profonde réforme de la gouvernance mondiale, dans laquelle l'Union européenne doit prendre toute sa place. Cela passe également par une rénovation de la stratégie de Lisbonne, même si ses principes fondateurs restent pertinents : sa dimension extérieure doit être renforcée, le volet communautaire conforté, la mise en œuvre par les États membres mieux suivie d'effets, son pilotage et son appropriation améliorés. Une coordination et une cohérence affirmées avec la stratégie nationale et européenne de développement durable doivent aussi être organisées.

La présente crise offre à l'Union européenne, à l'aune de sa propre expérience et de son histoire, l'opportunité de prendre une part déterminante à l'édification d'une gouvernance mondiale rénovée.

Elle se doit de prendre des initiatives fortes, comme elle l'a fait sous la présidence française, au deuxième semestre 2008, pour introduire plus de transparence dans les relations financières internationales, plus de détermination dans la lutte contre les paradis fiscaux et plus de volontarisme, avec l'adoption du paquet énergie-climat, dans la lutte contre les dangers qui menacent notre planète.

Dotée, avec la création de l'euro, de la seconde monnaie de réserve du monde, l'Union européenne a une responsabilité évidente dans la définition d'un nouveau système monétaire mondial qui mette un terme aux déséquilibres actuels dans le régime des changes et permette ainsi une croissance durable et équitablement partagée.

Enfin, en sa qualité de première contributrice pour le montant de son aide, l'Union européenne a des atouts pour une remobilisation de la communauté internationale autour de la réalisation, en priorité, des OMD, selon un calendrier réaliste.

Dans ce contexte, les autorités publiques françaises et l'ensemble des acteurs de la société civile de notre pays ont un rôle essentiel à jouer, pour que l'Union s'affirme pleinement sur la scène internationale et afin que les espoirs fondés sur le renforcement des institutions européennes, suite à la ratification du traité de Lisbonne, ne soient pas déçus.

Promouvoir une gouvernance mondiale rénovée afin de relever les défis de la crise constitue, selon le CESE, une ardente obligation qui doit engager, dans la durée, nos concitoyens et nos gouvernements.

A cet effet, il convient :

- de rechercher une plus grande cohérence dans l'architecture institutionnelle en confortant la place de l'OIT et de l'OMS qui déploient une intense activité normative. Ainsi, en cas de litige relatif à l'application conjointe de règles commerciales et de normes relevant d'autres secteurs, l'OMC devrait recueillir l'avis de l'organisation internationale compétente (OIT, OMS, FAO) ;

- de renforcer la concertation entre les gouvernements, en souhaitant que le G20, auquel devraient être associés un représentant de l'Union africaine et un représentant de l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-est), puisse jouer pleinement un rôle pilote dans la gouvernance mondiale ;

- d'intensifier les partenariats entre ensembles régionaux cohérents, l'Union européenne, pouvant jouer un rôle important, en s'inspirant de sa propre expérience pour favoriser l'émergence de tels ensembles, là où ils n'existent pas encore, notamment en Afrique ;

- de promouvoir la reconnaissance par les diverses organisations intergouvernementales de l'apport indispensable à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des stratégies pour un développement durable fourni par l'ensemble des acteurs et la société civile (entreprises, syndicats de salariés, ONG) et de leurs organisations (Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires).

L'agriculture s'inscrit dans une délicate dualité : elle est à la fois un secteur économique à part entière, c'est-à-dire soumis à la réalité des marchés, mais aussi une activité spécifique et vitale car elle sert avant tout à nourrir la population. Le premier aspect implique que pour se développer et faire vivre ceux qui la constituent, l'agriculture française doit être compétitive par rapport à ses concurrentes. Le second justifie qu'elle fasse l'objet de règles particulières pour éviter qu'elle ne soit laissée à la merci de la loi des marchés, de la spéculation et de la recherche de profits ainsi que des aléas climatiques. Pour atteindre cet objectif, il convient d'agir de manière complémentaire aux niveaux communautaire et national. Les objectifs initiaux et les modalités de mise en œuvre de la Politique Agricole Commune ont progressivement été remis en cause : abandon des mécanismes d'intervention, fin programmée des quotas laitiers, et des droits de plantation, découplage des aides… Il est par conséquent temps de concevoir et de bâtir une nouvelle Politique Agricole et Alimentaire Commune.

Les infrastructures de transport sont des éléments déterminants de l'attractivité des territoires. Les développer pour satisfaire les besoins de mobilité et de communication, actuels et à venir, dans le respect de l'environnement, peut contribuer à la sortie de crise tout en laissant aux générations futures un patrimoine pérenne. Cela suppose néanmoins une volonté politique forte pour initier les actions et dégager des moyens.

En ce qui concerne les transports de voyageurs et de marchandises, l'objectif est d'enrayer le vieillissement des réseaux et de construire de nouvelles infrastructures à haute qualité environnementale, avec le souci à la fois d'assurer la cohérence d'ensemble (en élaborant un schéma national de la mobilité durable et en articulant entre eux les divers documents, géographiques et thématiques, ayant un impact sur les transports) et de trouver des financements originaux (tel un livret d'épargne pour les projets des collectivités répondant au Grenelle de l'environnement, le LID - livret des infrastructures durables).

S'agissant des réseaux numériques, il faut généraliser la fibre optique pour offrir le très haut débit à tous et partout d'ici dix ans et créer un fonds national de soutien aux initiatives des collectivités locales ; les ressources du fonds pourraient provenir du grand emprunt, mais surtout d'un système de péréquation à deux niveaux, alimenté à l'échelon national par un prélèvement mensuel de 50 centimes sur tous les abonnements et à l'échelon régional par des contributions de 10 € par habitant que les collectivités verseraient aux syndicats mixtes chargés d'organiser le déploiement du très haut débit sur leur territoire.

Mais Il n'est pas de grande puissance sans socle industriel solide. Après des années d'illusions, nourries par le paradigme d'une tertiarisation étendue de l'économie, le France prend conscience de la nécessité de se réapproprier son industrie laquelle doit être consolidée dans ses acquis et atouts, et développée sur les créneaux porteurs d'avenir.

La crise peut paradoxalement constituer une opportunité. Son intensité et sa brutalité créent les conditions d'un nouvel élan permettant à la collectivité nationale de refonder une vision partagée de notre industrie. »

Il s'agit donc de construire une nouvelle politique industrielle structurée autour de quelques lignes de force :

- bâtir un nouveau pacte social dont chacun doit être convaincu du bien fondé. Toutes les parties prenantes y joueront leur rôle : État, collectivités, organisations professionnelles, employeurs et salariés ;
- mettre en place un écosystème favorable au développement de l'industrie pour l'ouvrir pleinement sur la société et susciter son adhésion ;
- veiller à ce que, dans un monde globalisé les activités productives bénéficient des conditions les plus favorables à leur compétitivité ;
- refonder la politique industrielle européenne en visant les finalités économiques et en dépassant les obstacles juridiques de tous ordres ;
- enfin, renforcer l'effort de R&D, promouvoir toujours davantage l'innovation dans le tissu industriel - des plus grands groupes aux PME - et mobiliser les financements appropriés.

La crise économique et financière est devenue une crise sociale qui se traduit par une forte progression du chômage dans la plupart des pays. Depuis la fin de 2007, le taux de chômage moyen a progressé de 2,8 points dans la zone OCDE et de près de 2 points en France, sans que l'on puisse prévoir la fin de cette progression.

Mais la France se distingue de ses voisins par la persistance depuis plus de 20 ans d'un taux de chômage élevé, qui la place régulièrement dans les deux ou trois pays qui connaissent le plus fort taux de chômage. Et depuis 1984, en dépit des phases de croissance que notre pays a pu connaître dans la période, le taux de chômage français n'est jamais descendu en dessous de 7,4 %. Quant au chômage des jeunes, en période de ralentissement de l'activité, il croit à un rythme bien supérieur à celui des 25-50 ans. Les multiples plans successifs pour l'emploi n'y ont pratiquement jamais rien changé.

C’est un « mal français » qui tient à l’écart de l’emploi des centaines de milliers de personnes, dont un grand nombre de jeunes. Dès lors, l’urgence est bien de lutter contre ce fléau d’un chômage quasi structurel pour répondre à la crise actuelle, comme pour progresser vers un plein emploi durable et de qualité dans notre pays.

Dans ce contexte, il importe de veiller à ce que les politiques de lutte contre la crise et ses conséquences soient maintenues jusqu’au véritable redémarrage de l’activité économique et de retrouver les conditions d’une croissance plus saine. Notre système de protection sociale, garant de notre cohésion sociale, a certes permis de mieux résister à la crise, mais il n’a pas en soi pour objet de faciliter la reprise.

En matière de garanties sociales, il est nécessaire d’investir dans les réformes pour consolider notre système. Ceci suppose trois types d’actions volontaristes :

- pour dessiner la cartographie de notre système de protection sociale à terme de 10 à 15 ans, la définition des risques à couvrir devient un impératif ;

- pour permettre une durabilité à terme de notre modèle, il convient d’investir dans les dépenses susceptibles d’influer sur les causes structurelles de certaines d’entre elles ;

- pour consolider notre système de garanties sociales, il sera nécessaire de s’engager dans la voie de réformes structurelles d’ampleur, que ce soit notamment en matière de retraite, de santé et de dépendance.

Il importe également de ne pas occulter l’exigence d’une maîtrise de la dette publique, entrave par son niveau à la capacité d’action de l’État et boulet pour les générations futures, en s’assurant du caractère temporaire de certaines des mesures adaptées à la seule situation d’aujourd’hui.

Cette double nécessité, conjoncturelle et structurelle, suppose d’agir sur les facteurs de développement de l’emploi, gage d’une meilleure protection des salariés, elle-même conditionnée par des entreprises compétitives.

La complète et sincère information du citoyen, sa participation apparaissent désormais comme des préalables aux grandes décisions qu’appellent les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels la société française ne répondra efficacement que si les décisions prises emportent l’adhésion.

Sans remettre en cause les principes qui fondent la prise de décision en démocratie représentative, la société française est suffisamment mûre et lucide pour s’engager dans des débats sur les sujets complexes qui concernent son avenir. Le champ du débat public ne doit pas être limité aux seules options générales en matière d’aménagement ou d’environnement, mais étendu aux grands sujets économiques ou sociaux et plus généralement aux débats de société. Un débat public véritable sur les grandes réformes dont la nécessité est reconnue doit pouvoir s’engager. Il convient cependant de ne s’engager dans un tel débat qu’avec la volonté d’aboutir à des décisions concrètes.

Pour assurer une égalité réelle entre les hommes et les femmes, la participation des femmes à la formation de la loi est une exigence démocratique. Pour la respecter, il faut et il suffit que, pour toutes les élections, les listes de candidatures déposées par les partis soient paritaires pour être recevables. A titre transitoire, il importe de reconnaître les efforts des partis qui mettent leurs candidates en position éligible en leur redistribuant le produit des sanctions financières imposées à ceux qui ne respectent pas la parité. Il convient également d’instituer un véritable statut de l’élu(e).

Pour rendre effective l’égalité professionnelle et salariale, il faut certes convaincre, mais la contrainte est un aiguillon nécessaire. Un diagnostic de l’égalité - simplifié pour les plus petites et dans le cadre du rapport de situation comparée pour les autres - doit être établi dans toutes les entreprises et déboucher sur l’établissement d’indicateurs et d’objectifs chiffrés de progression, adaptés à leur taille, y compris en matière de réduction des écarts salariaux.

Enfin le développement de l’accueil de la petite enfance et le renforcement de la prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle doivent permettre à toutes les femmes de construire un parcours professionnel sans rupture, mais pour de longues années encore, les droits familiaux sont primordiaux pour préserver nombre d’entre elles de la précarité.